



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 juillet 2025

2025-07-01

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté Maryline Rivollet (représentée par Christian Girard-Cusin) Léa Mollier, (représentée par Karine MOLLIER)
Absent excusé et non représenté :
Secrétaire de séance : Karine Mollier

Date de la convocation : 26 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Délibération Décision Modificative Budget annexe**

Cette délibération concerne le budget Régie Energies Renouvelables, une décision modificative du BP doit être prise pour régulariser une erreur de reprise du montant inscrit au 001 (report de l'excédent d'investissement erroné - lors de la confection du budget, un montant erroné de 6 207, 11 € au lieu de 6 707,11 €, l'excédent d'investissement a donc été minoré de 500 € - pour rester équilibré nous devons augmenter d'autant les crédits prévus au compte 2153)

La proposition de DM est la suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Chapitre 21 compte 2153	-	500,00	-	-
Chapitre 001		-	-	500,00
Total	-	500,00	-	500,00
		500,00		500,00

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette Décision Modificative.

A St Albin de Vaulserre,
Le 10 juillet 2025.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER

Maire,
Cédric Milani

